



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 mars 2009

PRESIDENT : Monsieur François de Mazières

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain ERNI (représentant Mme Martine ARNAL), M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Guy-François PARMENTIER (représentant M. Jean Roch GAILLET), M. Pierre-Yves STUCKI (représentant Mme Dominique CONORT), M. Kamel EL FEDIL, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Ludovic JAMET), M. Pascal CIAVATTI (représentant M. Philippe LEQUAIN), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLÉNGIER, M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS

Absents excusés :

Mme Martine ARNAL représenté par M. Alain ERNI
M. Jean Roch GAILLET représenté par M. Guy-François PARMENTIER,
Mme Dominique CONORT représenté par M. Pierre-Yves STUCKI
M. Ludovic JAMET pouvoir à M. Gilles CURTI,
M. Philippe LEQUAIN représenté par M. Pascal CIAVATTI
M. Roland de HEAULME

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 24 mars 2009

Date d'affichage de la convocation : 24 mars 2009

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

N° de l'ordre du jour :

2009.03.06 : Convention de remboursement des dépenses engagées par la ville de Versailles pour le compte de Versailles Grand Parc pour l'exécution de missions de travaux de bâtiments

□ **M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Plusieurs services ont été mis à la disposition de la communauté de communes de Versailles Grand Parc dans le cadre d'une convention de services partagés : la direction du Développement économique, la direction des Systèmes d'information et des télécommunications, la direction des Ressources Humaines et la direction de la Commande publique. Cette démarche permet de mutualiser des services communs et de mettre à la disposition de la communauté de communes une logistique et des compétences élargies.

Ainsi, dans la continuité des premières mises à disposition de services et conformément à l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales, il est proposé de conclure une

convention de remboursement pour l'exécution de missions de travaux de bâtiment de Versailles Grand Parc par la Direction Générale des services techniques de la ville de Versailles.

Cette convention prévoit les modalités d'exécution de ces missions et du remboursement des frais engagés par la Ville. Les mises à disposition de bâtiment ou de sites sur lesquels les opérations pourraient intervenir seront définies ultérieurement. Les missions seront confiées à la ville de Versailles par lettre simple du président sur proposition de la commission compétente et après avis du bureau, en fonction des projets identifiés. A titre d'exemple Versailles Grand Parc pourrait solliciter les services de la ville dans le cadre d'un projet de création d'une pépinière d'entreprises.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire :

- 1) décide de passer une convention de services partagés entre la communauté de communes Versailles Grand Parc et la ville de Versailles, relative à l'exécution de missions de travaux de bâtiment de Versailles Grand Parc par la Direction générale des services techniques de la ville de Versailles ;
- 2) donne pouvoir à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

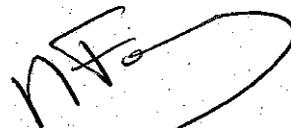
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 31

Suffrages exprimés : 32(incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

